

Etiquetage des conditionnements de vin

Novembre 2019

Objectifs

- Déterminer et maîtriser les points réglementaires et législatifs relatif à l'étiquetage des conditionnements de vin
- Sécuriser vos étiquetages en identifiant les exigences pratiques pour votre coopérative
- Approfondir les spécificités réglementaires liées au type de produit et à son usage.

Programme

- **Introduction et Observations générales (1h30)**
 - Points clés et objectifs de la formation
 - Grands principes de l'étiquetage
 - Risques et responsabilités
 - Texte applicables à l'étiquetage des vins
 - Savoir trouver l'information
- **Mentions d'étiquetage (4h30)**
 - Mentions obligatoires
 - Mentions facultatives
 - Mentions interdites
 - Limites de la Loi Evin, etc.
 - Etiquetage des emballages
- **Spécificités des vins bio (30 min.)**
 - Logo AB
 - Dénomination de vente
 - Etc.
- **Spécificités de l'étiquetage pour l'export (30 min.)**
 - Mentions obligatoires, facultatives et interdites à l'export
 - Langues
 - Mentions du pays d'exportation.

Intervenant

Antoine de Brosses

Avocat spécialisé en droit des produits alimentaires

Public ciblé

Salariés : Responsable qualité, Directeur de coopérative viticole

Administrateurs : Président et membre du conseil d'administration de coopératives



Date et Lieu

Novembre 2019

Salon de Provence

Méthodes pédagogiques & documents remis

Outils : Diaporama, utilisation tableau papier, paper board, documents internes

Méthodes : exposés théoriques, présentation, cas pratiques, discussions

Documents remis : Livret stagiaire, support de présentation remis aux stagiaires.

Moyens pour suivre l'exécution de la formation : feuille d'émargement et attestation de formation

Moyens évaluation des connaissances : exercices et cas pratiques et/ou questionnaire d'évaluation.

COOP DE FRANCE ALPES MEDITERRANEE

32 rue de la Garbiero – CS 60432 – 13668 SALON DE PROVENCE Cedex - Tel : 04 90 55 45 45

Siret : 31015997500021 – APE : 9412Z - www.coopdefrance-alpesmediterranee.coop

N° organisme de formation : 93130483113 - [Coop de France Alpes Méditerranée référencé sur Datadock](#)

TARIFS

TARIFS			
Administrateurs	Adhérent	Éligible Vivea	285€ HT / Jour / Stagiaire + 115€ HT / Jour / Stagiaire pris en charge par Vivea
		Non éligible Vivea	400€ HT /jour / Stagiaire
	Non Adhérent	Éligible Vivea	385€ HT / jour / Stagiaire + 115€ HT/jour / stagiaire pris en charge par Vivéa
		Non éligible Vivea	500€ HT /jour / Stagiaire
Salariés	Adhérent		400€ HT /jour / Stagiaire (plan de formation)
	Non Adhérent		500€ HT /jour / Stagiaire (plan de formation)

À retourner à : ldupin@coopdefrance-alpesmediterranee.coop avant le 28 octobre 2019

Entreprise/Coopérative :

Adresse :

Personne à contacter au sein de la coopérative :

Fonction :

Téléphone : EMail :

Etiquetage des conditionnements de vin - Novembre 2019

Stagiaire	Statuts
Non :	<input type="checkbox"/> Salarié adhérent
Prénom :	<input type="checkbox"/> Salarie non adhérent
Fonction :	<input type="checkbox"/> Administrateur Adhérent Éligible Vivea : Code postal du domicile : Date de naissance :
.....	<input type="checkbox"/> Administrateur Adhérent Non Éligible Vivea
Mail :	<input type="checkbox"/> Administrateur Non Adhérent Éligible Vivea : Code postal du domicile : Date de naissance :
.....	<input type="checkbox"/> Administrateur Non Adhérent Non Éligible Vivea

Facturation de la formation :

A votre entreprise

A votre OPCA.

Nom et adresse à qui envoyer la facture :

Cachet

Nom et qualité du signataire

.....

Fait à..... Le/...../....

Signature :

Formation : conditions générales de vente ¹

Coop de France Alpes Méditerranée se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une session, si le nombre d'inscriptions est insuffisant. L'envoi par mail de la convocation, une semaine avant la session, tient lieu de confirmation. Dans le cas où un stagiaire ne peut participer à la formation pour un cas de force majeure (maladie, accident, décès dans la famille attesté par écrit), le contrat de formation est résilié. Dans les autres situations, en cas de désistement dans la semaine précédant le stage ou d'absence au stage, 100 % du coût sera facturé à l'entreprise. La signature du bulletin d'inscription entraîne l'acceptation des conditions générales de vente.

¹ Ces conditions complètent les conditions générales de vente de Coop de France Alpes Méditerranée, qui sont systématiquement communiquées à tout adhérent qui en fait la demande.